



SEANCE DU 24 JUIN 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

----

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 24 du mois de juin, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 18 juin 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 0

Procurations : 8

Votants : 27

Mesdames, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Quitterie HILDELBERT, Maud RIBERA, Sylvie CAILLAUX, Carine QUINOT.

Messieurs, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :

18 juin 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Martine BACON-CABY a donné procuration à Madame Maud RIBERA

Madame Valérie CASTAING-TONNEAU a donné procuration à Madame Valérie CASTANDET

Madame Sophie DIEDERICHS a donné procuration à Madame Isabelle ETCHEVERRY

Monsieur Gérard BERNARD a donné procuration à Madame Elise COUGOUREUX

Monsieur Marc JOLLY a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE

Monsieur André de POUMAYRAC de MASREDON a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Quitterie HILDELBERT

**Objet : Demande d'attribution du fonds de prévention du CDG40 dans le cadre du Document Unique**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 10 juillet 2023, approuvant la validation du document unique,

Vu la convention avec le CDG40 pour la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels en date 12 avril 2016,

Vu la validation de la mise à jour du document unique en date du 10 juillet 2023,

Considérant l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.



**COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération 08 – CM du 27 juin 2024 / P2 sur 2**

Considérant le coût des actions à mettre en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Le coût prévisionnel de ces acquisitions permettant de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens est de 6195,35€.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'attribution du fonds de subvention pour l'acquisition de matériel correspondant aux éléments attestés dans le document unique, à hauteur de 5 000 €, soit 80 % du montant du matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 abstention (Mme Carine QUINOT) et 26 voix pour

**DECIDE :**

**Article 1** : de solliciter l'attribution du fonds de prévention du CDG40

**Article 2** : d'autoriser M. le Maire à constituer et à signer la demande subvention

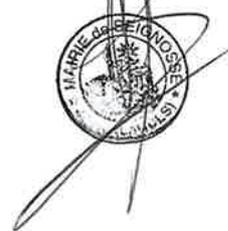
**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
Et ont signé au registre les membres présents.**

**Le Maire :**

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Pierre PECASTAINGS



Transmise au contrôle de légalité le : 27/06/2024  
Publiée le : 28/06/2024